PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DE LA CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS
TENUE LE MERCREDI 19 AVRIL 2023 À 19 H 30 PAR CONFÉRENCE WEB

Quelque 88 personnes se sont branchées en direct via le Web, 79 autres l'ont prise en réécoute et 1 242 personnes ont voté pour la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

M. Denis Desrochers, président, déclare l'assemblée ouverte.

Le conseil d'administration a choisi d'offrir aux membres une formule d'assemblée à distance, ce qui implique qu'ils pourront voter en direct et à distance sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. C'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément au règlement intérieur de la Caisse, M. Benoît Bélanger, directeur général et secrétaire adjoint du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de l'assemblée et est assisté dans ses fonctions par Mme Caroline Goudreau, adjointe administrative à la direction générale.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Une courte vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée aux membres.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Puisque l'assemblée est tenue à distance, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions avec les membres sont présentés par M. Bélanger.

Par la suite, M. Desrochers rappelle que seul le membre de plein droit, admis depuis au moins 90 jours, peut proposer ou appuyer une résolution et voter. Il donne une définition du membre de plein droit.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Sur une proposition de (retiré), appuyée par (retiré), il est résolu à l'unanimité de désigner Mme Annie Desrochers et Mme Caroline Goudreau comme scrutatrices. Celles-ci seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation pour les transmettre au président. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président invite M. Benoît Bélanger à faire la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de (retiré), appuyée par (retiré), l'ordre du jour est adopté à la majorité tel que présenté.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que celui-ci sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura donc pas de lecture ni de résumé du procès-verbal.

Sur une proposition de (retiré), appuyée par (retiré), il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022 soit adopté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président présente les membres du conseil d'administration qui ont siégé au cours de l'année et poursuit avec la présentation de son rapport.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le président fait état du rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées[1] à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées[2] par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Les faits saillants du bilan financier de la Caisse sont présentés dans une capsule vidéo.

À la suite du visionnement, (retiré)demande quelle est la différence entre les excédents avant impôts et ristournes de 2021 et ceux de 2022.

Le directeur général explique que la différence provient des pertes liées à la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas une perte réelle, mais bien une évaluation de la valeur des placements en date de la fin de l'année.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Une courte vidéo présentant les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu est diffusée.

---

[1] Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

[2] Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

Ensuite, le directeur général présente le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022.

Fonds d'aide au développement du milieu		
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		**1 084 k$**
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		611 k$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	367 k$	
Récupération d'impôt	(97) k$	(270) k$
Solde au 31 décembre 2022		**1 425 k$**

Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 611 k$ voté par les membres, lors de l'AGA de l'année dernière.

Un montant de 367 k$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de (97 k$). Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 1 425 k$.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président rappelle que les membres ont eu l'occasion, tout au long de l'assemblée, de poser leurs questions sur des sujets spécifiques. Il les invite maintenant à poser toute autre question ou à émettre des commentaires.

Aucune question n'est posée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Une vidéo présentant l'évolution de la ristourne est présentée.

Par la suite, le président rappelle aux membres que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo ou encore sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Il précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration qui se détaille comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**6 263 k$**
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	115 176 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	270 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	14 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**121 723 k$**
Affectation au FADM	(602) k$
Affectation à la RRE	(20 986) k$
Affectation à la réserve générale	(100 136) k$
Solde des excédents à répartir	**0**

1 Inclut **4 551 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

2 Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

5 121 134 $

601 509 $
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

4 519 625 $
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE $
RISTOURNE VOLUMES[1]	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,58 $		**732** k$
Épargne et placements			**590** k$
Fonds			**271** k$
Prêts et marges de crédit			**1 200** k$
RISTOURNE ASSURANCES[2]	**23 $**/1 000 $ de prime		**525** k$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT[2]	**0,58 $**/1 000 $ d'achats nets		**313** k$
RISTOURNE PRODUITS[2]	Montant de **50 $**[3]		**819** k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE[2]	Montant de **23 $**/1 000 $ d'honoraires et de commissions		**68** k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			**4 518** k$

1 Soumise au vote lors de l'assemblée.

2 Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

3 Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Cette recommandation du conseil d'administration ci-haut décrite est proposée par (retiré), appuyée par (retiré). Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote en différé des membres.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Président d'élection

En tant que président du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, M. Denis Desrochers agira comme président d'élection.

Secrétaire d'élection

Comme mentionné plus tôt, c'est M. Benoît Bélanger, secrétaire adjoint du conseil d'administration, qui agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

D'entrée de jeu, M. Jean-Marie Laroche, président du comité de mise en candidature, rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Par la suite, il présente son rapport.

Il souligne que l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 18 janvier 2023, de la façon suivante : affichage dans tous nos établissements, diffusion sur nos canaux virtuels, publicité dans le journal La Nouvelle Union, affichage dynamique sur les écrans de la Caisse et le journal interne de celle-ci.

Il précise que pour l'assemblée générale de cette année, cinq postes sont à combler. Il présente les critères recherchés dans l'appel de candidatures et souligne que la Caisse a reçu 14 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par *la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins*. Une personne candidate a retiré sa candidature à l'issue de la rencontre d'information tenue le 27 février 2023, ce qui porte le nombre final de candidatures éligibles à 13.

Il informe les membres qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande.

Monsieur Laroche présente la liste des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année, soit :

Marianne Allard	Catherine Bélisle
Chantal Blouin	Alexandre Bouras
Dominique Desrochers	Noémi Drolet
Guillaume Fleury	Denis Germain
Maxime Girardin	Gaëtan Lapierre
Josée-Anne Ouellet	Alain Rheault
Claude Turcotte	

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Monsieur Desrochers invite les personnes candidates, à tour de rôle par ordre alphabétique, à faire une courte présentation orale d'une durée maximale de 1 minute 30 secondes afin de se présenter.

Une fois les présentations terminées, il les remercie.

5.2.4 ÉLECTION PAR VOTATION (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des 4 prochains jours.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le secrétaire adjoint donne quelques précisions sur l'exercice de vote en différé et sur l'annonce des résultats qui demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au dimanche 23 avril, à 23h59.

Nouveauté cette année : les membres ont la possibilité d'utiliser la borne de votation pour les 2 prochains jours au siège social. Cette solution a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD.

Monsieur Bélanger précise que 24 à 48 heures après la période de votation, qui se terminera à 23 h 59 le 23 avril 2023, les votes seront publiés sur le site Internet de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale, à moins d'un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Au nom de ses collègues du conseil d'administration, le président remercie les membres pour leur présence, leur implication et la confiance qu'ils témoignent envers eux et toute l'équipe de la Caisse. Il souhaite la meilleure des chances aux personnes candidates pour un poste au sein du conseil d'administration. Il termine en remerciant tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le CA :

96,28 % des membres ayant voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 5 membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- Marianne Allard
- Noémi Drolet
- Claude Turcotte
- Alexandre Bouras
- Guillaume Fleury

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats des votes ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16 h 41.

_____ _____

Denis Desrochers, président Geneviève Girard, secrétaire